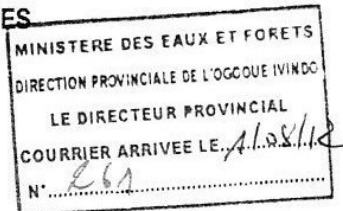


MINISTERE DES EAUX ET FORETS

DIRECTION CENTRALE DES ETUDES, DES  
STATISTIQUES ET DES PROGRAMMES

N° 000058 /MEF/SG/DCEP



NOTE

**Pour Madame et Messieurs les Directeurs Provinciaux**

Il m'a été donné de constater que vous avez engagé la procédure d'attribution des permis de Gré à Gré (PGG) dans les circonscriptions administratives relevant de vos compétences. Les opérations de martelage et le payement des taxes y afférentes auprès des services du trésor en font foi.

Il convient de vous rappeler qu'une réflexion est menée par les services centraux de notre département ministériel sur les procédures d'attribution de ces PGG. En attendant les résultats de cette concertation, il est porté à votre connaissance que l'attribution desdits PGG est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

En considération de tout ce qui précède, il vous est demandé de me faire parvenir avant **le 15 août 2012**, en vue de les verser dans la réflexion en cours les informations suivantes :

- les quotas attribués à votre circonscription ;
- l'identité de l'autorité administrative qui les a attribués ;
- le nombre de dossiers enregistrés par vos services notamment les numéros des quittances des potentiels attributaires, les procès verbaux de martelage ...etc.

J'attache du prix à l'exécution des présentes instructions.

Fait à Libreville, le **25 JUL. 2012**

**P. le Secrétaire Général**

**P.O le Secrétaire Général Adjoint 2**



**Edson Yannick ONGOUNDJA**

Copie

**Mr. le Ministre**